



EF
S
Île de France

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Plaquette Enragée !

Janvier 2024

L'édito

Catherine FERNANDEZ et Frédéric DIDELOT
Délégués syndicaux régionaux

Toute l'équipe CFDT de l'EFS IDF vous souhaite une excellente année 2024 ainsi qu'à vos proches.

Cette année débute bien ! Vous avez vu, le père Noël a répondu à notre demande et a mis sous le sapin de ceux qui travaillaient à Noël et nouvel an des petits paniers gourmands. Malheureusement, il ne devait pas avoir les effectifs par site à jour car il y a eu des petits loupés, certains ont eu, d'autres ont dû le partager, et d'autres n'ont rien eu du tout.

On compte sur lui l'année prochaine !

Comme nous vous l'avions annoncé le mois dernier, la CFDT a fait entendre son mécontentement lors du 1er CSE Central de notre nouveau président, M. Pacoud.

Malgré notre appel à nous rejoindre, AUCUN autre syndicat présent n'a estimé devoir quitter la séance pour participer à notre mobilisation (CGE-CGC, FO, CGT, UNSA, UGTG).

Il ne suffit pas de déposer un préavis de grève et d'attendre que le train passe pour s'octroyer tous les lauriers sans RIEN faire ! Grande spécialité de certains syndicats qui préfèrent communiquer plus vite que leur ombre au risque de faire échouer des négociations en cours.

La grève de la CFDT a eu pour effet de rouvrir directement les négociations d'un protocole de fin de conflit.

La CFDT a fait entendre ses revendications et son mécontentement.

Après la signature de l'accord, ce ne serait pas la fin des négociations mais le début d'importantes négociations sur la rénovation de notre convention collective et les rémunérations.

La CFDT sera là pour défendre l'intérêt de tous les salariés !

BONNE ANNEE 2024 !!!



SOMMAIRE :

Page 1 - L'Édito

Page 2 à 5- Résumé du CSE de janvier 2024

Page 6 - Idée Reçue : la CFDT ou un autre syndicat, c'est pareil !

Page 7 - Vos élus CFDT

La CFDT à l'EFS, c'est :

- un site internet cfdt-efs.fr,
- un compte Twitter,
- une page Facebook.



Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63
Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46
Orphéo NASCIMBENI : 06.22.09.12.90

CSE IDF DU 4 JANVIER 2024

Consultation sur l'organisation du travail en IDF en prévision des JO et JOP 2024

Durant les épreuves du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre, la population de la région Ile de France va considérablement augmenter ! +12.5 millions de personnes durant les JO, soit le double de sa population actuelle.

C'est gigantesque !

Les salariés de l'EFS IDF vont subir, plus spécifiquement, les contraintes des JO avec un degré plus ou moins important en fonction du poste occupé.

Durant la période des JO, la Direction de l'EFS IDF envisage de :

- Renforcer les équipes où les salariés travaillent seuls de nuit et de week-end,
- Ne pas respecter la procédure nationale des congés payés en étalant la période des congés été du 1er mai au 31 octobre 2024 (au lieu du 1er juin au 30 septembre) Renforcer les équipes sur certains sites,
- Fermer certains sites fixes sur une période précise,
- Augmenter le nombre de jours de télétravail tout en restant à disposition si besoin, certains salariés pourront travailler sur un autre site, proche de son domicile,
- Mise en place un horaire de travail atypique de 17h45-00h45 sur certains sites, Renforcer les astreintes,
- Lutter contre de potentielles cyber-attaques
- Faire circuler les véhicules EFS « indispensables » sur les axes prioritaires, Réorganiser les lieux de collectes mobiles loin des lieux d'épreuves.

Tous cela avec des équipes en sous-effectifs et en ne respectant pas certaines règles internes en vigueur (congés annuels) !

La CFDT a interpellé la Direction afin de transmettre au Préfet la liste des personnels amenés à se déplacer durant cette période ; comme l'a fait la Direction de l'AP-HP. La Direction de l'EFS IDF n'a, apparemment, rien fait sur ce sujet.

Par quel moyen ces salariés vont-ils se rendre sur leurs lieux de travail alors que les transports en commun et les axes de circulation seront saturés ?

Que de contraintes pour les salariés ! Le tout sans aucune compensation de toutes nature hormis la validation des congés payés en temps et en heures tel que prévu par la procédure nationale.



MAGNIFIQUE ! Merci patron de nous récompenser en ne faisant QUE respecter la règle que vous avez vous-même établie!

La CFDT a voté CONTRE

Consultation sur le projet de fermeture temporaire des MDD de Créteil du 8 juillet au 28 juillet 2024 et Avicenne du 29 juillet au 18 août 2024

La Direction souhaite fermer les petits sites de collectes faute de personnels. Créteil et Avicenne ne sont que les premiers. Les JO 2024 sont une opportunité exceptionnelle pour mettre en place ces fermetures. Mais la réalité est tout autre. La Direction souhaite s'affranchir de l'accord mobilité qui permet, **sur volontariat**, de travailler sur un autre site moyennant une prime de 22€ et du temps de trajet différentiel.

Aucune communication avec les équipes de prélèvements en amont n'a été faite par la Direction.

Pour la direction, les personnels des sites concernés devront avoir des motifs exceptionnels pour ne pas se voir imposer leurs dates de congés.

Pour la CFDT, seul l'avenant N° 2 de l'accord relatif au projet social volet 1 s'applique !

Il ne parle pas de motifs exceptionnels ! Donc aucune obligation pour les salariés concernés de prendre leurs vacances durant ces dates.

Si vous rencontrez des problèmes, contactez un élu CFDT.

La CFDT a voté CONTRE



Réclamations Individuelles et collectives

N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS, toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE. Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques, vous pouvez nous contacter :

Directement lors de nos déplacements sur site ou en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7>

ou

En scannant le QR code ci-dessous :



Consultation sur le budget des Activités Sociales et Culturelles 2024

Afin d'améliorer l'offre du CSE, la CFDT a proposé :

- Un retour à l'octroi à 2 places pour les célibataires.
La CFDT a enfin eu gain de cause malgré le blocage de l'UNSA lors du mandat précédent qui avait supprimé cet avantage !
- La revalorisation du Quotient Familial avec un mode de calcul plus avantageux afin qu'un plus grand nombre des salariés puisse bénéficier des avantages du CSE, **non retenu par l'UNSA**
- L'augmentation de la valeur des chèques vacances, **retenu mais seulement 30€**,
- Plus de week-ends à 50% accessibles aux familles, **non retenu par l'UNSA**
- Plus d'expositions, **non retenu par l'UNSA**
- Plus de concerts et spectacles de "têtes d'affiches", **non retenu par l'UNSA**
- Plus d'offres bien-être, **non retenu par l'UNSA**
- Quelques spectacles classiques (concert, théâtres, ballets, opéra avec une prise en charge plus importante), **non retenu par l'UNSA**
- Une équité de traitement entre tous les salariés, **non retenu par UNSA**
- Le respect des règles de l'URSSAF, **non retenu par UNSA**
- Le droit aux chèques NOEL pour les salariés ayant 3 mois d'ancienneté à la date de distribution, **non retenu par UNSA**
- Des chèques culture pour la rentrée des enfants étudiants âgés de plus de 17 ans (à charge fiscalement), **non retenu par UNSA**
- Une transparence sur les choix des prestataires retenus en fonction des devis proposés, **non retenu par l'UNSA**
- Une meilleure réactivité lors de demandes de salariés. **non retenu par l'UNSA**



Le budget présenté au CSE de janvier n'a pas tenu compte des propositions CFDT, nous avons donc maintenu notre vote DEFAVORABLE !

Nous ne sommes pas des girouettes, nous assumons nos prises de positions.

La CFE-CGC a voté POUR, ce qui permet la validation du budget 2024 des ASC et qui donne une nouvelle fois les pleins pouvoirs aux membres du bureau.

Une année de plus avec des offres qui ne sont pas à la hauteur de l'EFS IDF et des critères d'attributions plus ou moins obscurs !



Pour la CFDT, le budget prévisionnel doit permettre à la majorité des salariés d'accéder à la culture, aux vacances, au bien-être et aux loisirs à moindre coût, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Ce sont toujours les mêmes qui profitent des activités notamment les voyages, c'est inadmissible pour la CFDT, 1ère organisation à l'EFS IDF

Voici le tableau fourni par l'expert-comptable concernant la réserve d'argent du CSE.

Le montant de la réserve, fin 2022, était de 415968,64€
Le montant de la réserve au 30 septembre 2023 était de 341 302,55€
Soit au total 757 271,19€

ASC : Activités Sociales et culturelles
AEP : Budget fonctionnement

| | ASC | AEP | Total |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Réserves au 31 décembre 2022 | 287 097,45 | 128 871,19 | 415 968,64 |
| Résultat au 30 septembre 2023 | 274 367,43 | 66 935,12 | 341 302,55 |
| Total des fonds propres | 561 464,88 | 195 806,31 | 757 271,19 |

Nous tenons à rappeler que le vote défavorable ne bloquait en aucun cas les activités sociales et culturelles du CSE, comme cela a pu être dit. Cela permettrait juste un contrôle et une transparence sur l'attribution du budget du CSE par l'ensemble des élus du CSE.

Vos Droits

La Mobilité en cas de fermeture ponctuelle de site fixe de collecte, la CFDT fait valoir les droits des salariés !

Par manque de médecin et/ou IDE la Direction vous demande d'aller sur travailler sur un autre site, mais que dit l'accord ?

La mobilité temporaire au sein d'un même établissement régional est mise en œuvre en vue d'assurer avec du personnel **volontaire** la continuité de la mission de service public de l'Etablissement et de pallier aux situations imprévisibles mettant en cause le fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le salarié peut donc sur la base du volontariat, être amené à travailler dans la même fonction et pour une période de courte durée préalablement définie, dans un lieu de travail différent de son lieu de travail habituel au sein du même établissement régional.

Sauf circonstances exceptionnelles, ces affectations font l'objet d'un délai de prévenance de 7 jours calendaires. Il peut être réduit à une journée avec l'accord du salarié.

En l'absence de mise à disposition d'un véhicule de service, les frais de déplacements supplémentaires engagés sont remboursés dans le cadre de la réglementation interne de l'EFS.

Le temps de trajet supplémentaire occasionné par le changement temporaire de lieu de travail est pour les personnels décomptés en heures, intégralement compensé par du repos conventionnel. La journée de travail incluant la durée du trajet sup. ne peut excéder 12h/ jour et 44h/semaine.

En outre, les salariés reçoivent une prime exceptionnelle de mobilité temporaire de 22 € par jour travaillé en mobilité. (Ou 10€ si les sites sont complémentaires Crozatier et Créteil pour la collecte).

Pour résumé :

Prime de mobilité + temps de trajet supplémentaire + frais supplémentaire lié au transport en cas de non prêt de véhicule EFS.
Vous avez le droit de dire **NON** !

La CFDT a demandé la rétroactivité sur 3 ans pour certains salariés et a obtenu gain de cause !





ETABLISSEMENT
FRANCAIS DU SANG

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Idée reçue : LA CFDT OU UN AUTRE SYNDICAT, C'EST PAREIL !

L'ORIGINE DE CETTE IDEE

De nombreux salariés qui n'ont jamais pris le temps, ou n'ont pas eu l'occasion de s'intéresser aux syndicats, éprouvent le sentiment qu'ils sont tous, plus ou moins, semblables.

LE POURQUOI

Vu de l'extérieur, les syndicats revendiquent, manifestent, communiquent, négocient, défendent les salariés, et ce, sans que l'on puisse percevoir de différences flagrantes.

Par ailleurs, beaucoup de salariés ne prennent pas le temps d'analyser leur façon différente de porter le syndicalisme dans l'entreprise.

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Tous les syndicats défendent les intérêts des salariés et utilisent des leviers similaires pour y arriver.

Ce qui varie fondamentalement, c'est leur vision et leur conception du syndicalisme ainsi que **les valeurs** et les **pratiques** qu'elles mettent en avant dans leur action quotidienne.

La CFDT a fait le choix de faire de l'émancipation, la solidarité, du refus des inégalités, du respect de différences, des droits de l'Homme et des libertés, les principes qui fondent ses actions et ses positions.

De plus, elle a choisi un **syndicalisme démocratique** construit autour de ces adhérents et militants, laïque et autonome vis-à-vis des partis politiques, des mouvements de pensée, des religions, etc.

La CFDT a choisi de transformer la société **pour y apporter plus de progrès social** (*réduction des inégalités, amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, etc*).

Pour cela, **elle utilise la négociation** comme moyen de faire évoluer la société vers un avenir plus conforme aux valeurs qu'elle porte, en tenant compte des avis des autres acteurs (*gouvernement, patronat et salariés*) mais également de l'évolution du contexte (*économique, social, etc*).

Nous sommes convaincus que cette approche exigeante (*qui peut allier le rapport de forces*) mais respectueuse des uns et des autres, **apporte plus de résultats concrets aux salariés** qu'une opposition stérile et un refus de s'engager.

Comme vous pouvez le constater, notre approche syndicale est différente de celle d'autres syndicats. **Si vous la partagez, rejoignez donc la CFDT pour renforcer ces actions.**





Toute l'équipe CFDT vous souhaite une excellente année 2024 !

Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

Fernandez Catherine
Technicienne de labo
Pitié



Didelot Frédéric
Technicien de labo
Poissy



Barka Nadia
Technicienne de labo
Bouvier



Leroux Julian
IDE EPDI
IVRY



Museux Léa
IDE
IVRY



Ierg Caroline
Technicienne de labo
St Antoine



Boulang Olivier
Chauffeur de navette
Pitié



Nascimbéni Orphéo
Chef d'équipe
Bichat



Jubert Lesly
Employée relation donneur
Avicenne



Rouxel Mathilde
Technicienne de labo
Cochin



Moussaoui Hafid
Comptable
Ivry



Goumin Michel
Technicien de labo
Mondor



Binet Emmanuelle
Cadre AQ
Bouvier / Rungis



Artot Magali
Cadre Collecte site fixe
Pitié



Taieb Laure
Assistante Achat
Ivry



Et la
Représentante
Syndicale
CFDT

